



RAPPORT ANNUEL

2024

Table de matières

Rapport du président

- I.1 Activités de Vitival en 2024
- I.2 Contrôles PER et Certificat par l'ACAV
- I.3 Vitiswiss et Label Vinatura
- I.4 Activités 2024
- I.5 Conclusion

I. Rapport de la Commission Technique

- II.1. Modifications réglementaires
- II.2. Activités

RAPPORT DU PRÉSIDENT

I.1. Activités de Vitival en 2024

Hormis ses tâches régulières, l'association Vitival s'est consacrée :

- à l'organisation de rencontres à thèmes durant la saison
- à favoriser la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche au sein de la station décentralisée d'Agroscope
- à la collaboration d'un nouveau projet de durabilité (Vin Suisse durable)
- à la mise en place d'un nouvel organe de contrôle ACAV

Les différents comités se sont réunis une 20aine de fois lors de séances.

Chefs de groupe, rencontres à thèmes et station décentralisée

Comme en 2023, les contrôles de saisons ont été remplacés par des rencontres à thèmes ainsi que 2 séances plénières en fin de saison. Aussi bien les aspects pratiques que théoriques ont été abordés. Des informations plus détaillées se trouvent dans le rapport de la CT viticole.

Au sein de la station décentralisée une cinquantaine de caves participent au monitoring et suivi de différentes parcelles par des collaborateurs scientifiques d'Agroscope. Des résultats de cette 3^{ème} campagne ont été présentés lors de la séance d'échange entre les différents participants de la station décentralisée.

Je profite à cette occasion de remercier toutes les personnes du comité et de la commission technique pour leur présence aux réunions, leur participation toujours constructive ainsi que leur soutien.

I.2 Contrôles PER et certificat par l'ACAV

PER 2024 et Certificat Vitiswiss DD

En 2024 tous les contrôles ont été effectués par le nouvel organisme de contrôle ACAV (avant AVPI). Au niveau de la viticulture : contrôles PER 100, contrôles Certificat Vitiswiss 36, contrôles IP-Suisse 5, contrôles eaux 88. De plus, les exploitations ont été contrôlées au niveau des contributions aux systèmes de production dans le cadre de l'initiative 19.475 « réduire le risque d'utilisation des pesticides ».

I.3. Vitiswiss DD et Label Vinatura® DD

Le comité de Vitiswiss s'est réuni à 10 reprises. L'assemblée des délégués a eu lieu le 18 avril à Münchenbuchssee, BE

Parmi les activités du comité, voici quelques-unes à souligner :

- Actualisation du système de développement durable
- Actualisation des PER
- Meilleure synergie entre les régions sur la gestion du label et de son contrôle et mise en valeur du label VINATURA DD
- Suivi du projet Vin Suisse durable et avenir de Vitiswiss
- Evaluation et réductions des résidus de produits phytosanitaires par des mesures vitivinicoles ou autres
- Mise en œuvre de mesures et de leurs suivis concernant le plan d'action des produits phytosanitaires
- Suivi de la plate-forme des résidus de produits phytosanitaires : bilan des résultats
- Suivi des relations avec toutes les organisations de la branche (OFAG, SWP, etc.)
- Suivi du dossier sur le train d'ordonnance 2024

Exigences PER, prérequis et module viticole 2025

Le cahier des charges pour les PER peut être consulté sur le site de Vitiswiss ou Vitival. Pour 2025, les PER subissent les adaptations suivantes :

La tolérance maximale de 10% pour la fumure à base de phosphore ou d'azote n'est plus admise. Une exception est admise si un apport de matière organique sur un sol qualifié comme ayant une teneur en humus « faible » ou « satisfaisante » peut se faire sans considérer la correction de la norme de phosphore. Ces chiffres sont basés sur une analyse de sol.

En cas d'utilisation de cuivre avant fleur, la limite reste de 4 kg de cuivre métal par année. A faire attention aux exigences des différents labels qui sont souvent limités à 3 kg).

Pour les apports d'azote organique, seul l'azote disponible est pris en considération. Pour les engrais organiques du commerce, sans mention spécifique sur l'emballage, l'azote disponible correspond au 70 % de l'azote total.

Lors de l'emploi des produits phytosanitaire, il y a la nécessité de mettre en place 1 point visant à limiter la dérive et 1 point visant à limiter le ruissellement dans les zones à risque.

Dans le cadre des SVBN, l'application d'herbicide n'est possible que sur une largeur de 50 cm au maximum.

I.4. Activités 2024

Vitiswiss – Développement Durable

Les contributions au système de production sont en vigueur depuis deux ans maintenant. Le souhait de VITISWISS d'avoir la possibilité de produire du raisin bio à l'échelle de la parcelle est accompli. Cette approche parcellaire limite les risques économiques élevés liés à ce type particulier de production et elle permet à l'exploitant(e) d'envisager une reconversion progressive de l'entier de son vignoble, sans que ceci soit une obligation. Elle participe également sans doute à la réalisation des principaux objectifs du plan d'action national visant à la réduction des risques et à l'utilisation durable des produits phytosanitaires.

Après l'échec du projet Vin suisse durable (VSD) en tant que projet OQuaDu (ordonnance sur la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire) qui avait comme ambition de devenir le socle commun d'une norme nationale de production durable pour la vitiviniculture, Vitiswiss a repris le lead et a attribué un mandat « Accompagnement à la mise en place du projet de label Vin Suisse Durable (VSD) » à Proconseil qui comprend les éléments suivants :

- Proposition de cahier des charges et schéma de contrôle
- Contacts pour création identité visuelle
- Entretiens avec partenaires
- Rédaction rapport de synthèse et présentations

La plateforme d'analyse de résidus phytosanitaires initiée par Vitiswiss en 2018 continue à répondre aux besoins des viticulteurs. En 2024, une cinquantaine d'échantillons ont été analysés. Le partenariat avec la marque Valais reste important (env. 50% des échantillons analysés). La plateforme dispose des résultats de +/- 500 vins analysés entre 2019 et 2024. Un article scientifique est en cours de rédaction. Il sera publié prochainement dans la Revue agronomique Suisse et les principales conclusions seront reprises dans la presse professionnelle.

Le Forum Vitivinicole Suisse sous sa nouvelle forme a eu lieu en novembre 2024 à Berne. Cette journée, organisée par Agroscope et dédiée à des prestations de recherche et des ateliers de travail qui donnent la possibilité à la branche de s'exprimer sur des thématiques actuelles et de pouvoir agir sur le programme d'activité de la recherche fut un succès.

Vitiswiss a été contacté par différents acteurs de la recherche pour collaborer sur différents projets de recherche liés à la biodiversité mycologique du sol ainsi que sur la recherche de nouveau porte-greffes mieux adaptés au réchauffement climatique.

I.5. Conclusions

Les conditions climatiques en 2024 ont à nouveau passé d'un extrême à l'autre : différents épisodes de gel, beaucoup de pluies tout au long de la saison y compris les vendanges, forte pression de mildiou déjà tôt dans la saison, un été que partiellement chaud et sec, ainsi qu'une forte pression d'oïdium en fin de saison.... Il s'avère que ce millésime fût encore une fois un millésime dit « de vigneron ». Son savoir-faire, sa vigilance, ses capacités de réagir rapidement, ainsi que ces connaissances sur le terrain étaient primordiales.

Les rencontres à thèmes ainsi que les séances plénières ont mobilisé beaucoup de participants et les retours sont positifs. Il en va de même pour la collaboration avec la station décentralisée pour la viticulture et l'œnologie en Valais : la création de réseaux d'exploitations en lien avec les problématiques de recherche a mené à beaucoup d'échanges d'informations entre les vignerons et les scientifiques d'Agroscope.

Je l'ai déjà évoqué l'an passé et ça vaut la peine de le répéter : Le concept de durabilité est parfois un paradoxe : tout le monde en parle, mais presque personne ne sait ce qu'il recouvre réellement. La plupart des gens utilisent ce terme comme synonyme de protection de l'environnement. Pourtant, la durabilité est bien plus profonde. Elle a un côté écologique, un aspect économique et un aspect social. Ces deux derniers piliers deviennent de plus en plus importants et forment la base si on a la vision de promouvoir un vignoble socialement et économiquement viable.

Malheureusement le nombre de certificats Vitiswiss diminue d'année en année et ne se retrouvent que dans 3 régions en Suisse (VS, VD Pi 3 Lacs). Il en va de même pour le label Vinatura (19 caves labellisées) et ceci malgré passé 30ans d'existence. La communication sur les pratiques de production vitivinicole déjà réalisées, en faveur de l'environnement et de la durabilité manque de présence.

Nous comptons sur votre participation pour faire vivre notre association dans le but d'échanger et de progresser ensemble dans notre profession. Donnons-nous envie de faire de la viticulture !

Je vous remercie de votre attention, je souhaite bon vent à tous nos projets, et vous adresse mes meilleurs vœux pour la saison viticole 2025.

Le Président

Stéphane Kellenberger

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE 2024 (AG 2025)

II.1. Modifications réglementaires

L'année 2024 a été marquée par l'introduction de diverses modifications réglementaires découlant en partie de l'initiative parlementaire 19.475 visant notamment la diminution des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires ainsi que les pertes d'éléments fertilisants.

PER

Au niveau des PER on note ainsi la suppression dès 2024 de la marge d'erreur 10% pour l'azote et le phosphore dans le bilan de fumure. Désormais les apports d'éléments fertilisants azotés et phosphorés doivent correspondre aux besoins des vignes sur l'ensemble de l'exploitation. Néanmoins, un apport de matière organique sur un sol qualifié selon une analyse de sol comme ayant une teneur en humus « faible » ou « satisfaisante » peut se faire sans considérer la correction de la norme de phosphore.

Dès 2027, les ceps de vignes plantées après le 1^{er} janvier 2008 ou âgées de plus de 25 ans présents dans la bande de 3 à 6 m le long des cours d'eau superficiel ne pourront plus être traités avec des fongicides. Ne sont pas concernés par ce changement, les vignes sises le long de petits cours d'eau qui conduisent de l'eau moins de 180 jours par an, les canaux d'irrigation ou de drainage, ni les vignes de moins de 25 ans plantées avant 2008. Le Service de l'agriculture recommande lors de reconstitution de vignes de ne plus planter de ceps dans les 6 premiers mètres le long des cours d'eau.

En plus des charges d'homologation, dès 2023 de nouvelles exigences ont été introduites pour l'utilisation des produits phytosanitaires. Dorénavant, il est nécessaire de mettre en œuvre au moins 1 point anti-dérive lors que chaque traitement. De plus, sur toutes les parcelles viticoles de plus de 2% de déclivité et adjacentes, dans le sens de la pente, à des eaux de surface, à des routes ou des chemins drainés, il est nécessaire de réaliser des mesures pour réduire le risque de ruissellement d'au moins 1 point. La réalisation de ces deux exigences soulève diverses questions pratiques qui ont été relayées par notre faïtière Vitiswiss à l'OFAG durant le second semestre 2022 déjà.

Dans l'attente d'une réponse de Berne, l'exercice viticole 2024 était à considérer comme année transitoire pour les 2 nouvelles exigences susmentionnées. Durant l'été 2024, les offices fédéraux n'ont répondu que partiellement aux questions posées par Vitiswiss, si bien qu'un nouveau courrier leur a été adressé. Dans l'attente de ce complément d'information, le contrôle du respect du point anti-dérive interviendra dès la présente saison viticole.

Certificat Vitiswiss

La disposition interdisant l'application d'herbicides du 1^{er} septembre au 31 mars a été assouplie, pour tenir compte de l'impact du réchauffement climatique sur la précocité de la date du débourrement et les implications pratiques pour l'utilisation des herbicides vis-à-vis des futurs bourgeons. Depuis 2024, les herbicides peuvent être appliqués quoiqu'il arrive 3 semaines avant le débourrement.

Contribution au système de production

Introduit au 1^{er} janvier 2023, les contributions au système de production ont subi leur première adaptation en 2024. Pour la mesure « Couverture appropriée du sol en viticulture », l'obligation du retour du marc de raisin sur les surfaces viticoles a été supprimée et parallèlement sa contribution a diminué de CHF 1'000.-/ha à 600.-/ha.

Contribution à l'efficacité des ressources

Depuis de nombreuses années la Confédération soutenait financièrement l'achat d'appareils de traitement permettant une technique d'application précise des produits phytosanitaires dans le cadre des contributions à l'efficacité des ressources. Ce programme de soutien s'est achevé fin 2024.

II.2. Activités

Commission technique de Vitival

En 2024 la composition de la commission technique a été partiellement renouvelée. Elle se compose désormais de Julien Richard, Florence Marx, Sandrine Caloz, Christian Blaser et Lionel Mabillard, ainsi que de deux collaborateurs de l'Office de la vigne et du vin. La nouvelle commission a siégé à une reprise début décembre, réunion durant laquelle elle a pris connaissance des aspects techniques du vignoble du 21^{ème} siècle.

Pour mémoire, la commission technique a pour tâche de :

- Réaliser les mandats confiés par le comité ;
- Etablir des documents informatifs à l'attention de la viticulture durable valaisanne ;
- Etablir un rapport technique annuel.

Commission technique viticole de Vitiswiss

La commission technique viticole de Vitiswiss, dont font partie Julien Richard et Guillaume Favre, s'est réuni en août 2024 pour sa traditionnelle séance annuelle. Durant cette rencontre, il a notamment été question des modifications qui ont été introduites dans les PER 2025, dont la suppression de la limite de 3 kg/ha lors de l'utilisation du cuivre avant la fleur, ainsi que l'octroi de dérogation par les instances cantonales pour l'application d'herbicides racinaires contre des plantes envahissantes nuisibles en présence de résistances avérées.

Transmission d'informations

Nous adressons nos plus vifs remerciements aux viticulteurs de Vitival, membres du réseau de parcelles, qui nous relayent tout au long de la saison viticole leurs observations phytosanitaires. Ces informations complètent celles de l'Office de la Vigne et du Vin dans le cadre de la rédaction du communiqué phyto.

Formation continue en 2024

En termes de formation continue diverses manifestations vous ont été proposées tout au long de l'année.

La saison 2024 a démarré en février avec 4 bilans d'hiver décentralisés avec la participation du FiBL à 2 d'entre-elles.

L'activité du mois d'avril a été consacrée aux engrais au travers d'une visite itinérante entre Loèche et Fully. Les participants ont pu échanger avec des vigneronnais ayant mis en place ces engrais verts sur leurs vignes.

Après un début de saison difficile marquée par un épisode de gel de printemps et une forte pression de mildiou, un point de situation sur l'état phytosanitaire du vignoble a été réalisé entre les 11 et 13 juin 2024.

En juillet, 2 soirées d'information ont été mises sur pied pour vous présenter un point de situation sur la flavescence dorée et le scarabée japonais, 2 organismes de quarantaines qui s'attaquent à la vigne.

En août vous avez eu l'opportunité de visiter divers essais viticoles mis en place à Leytron dans le cadre de la station décentralisée en viticulture et œnologie.

La plénière de fin de saison viticole 2024 a porté sur une rétrospective du déroulement de la saison phytosanitaire. M. Pierre-Henri Dubuis d'Agroscope nous a expliqué les facteurs qui ont favorisé la forte pression de mildiou en 2024, alors que M. Benjamin Solioz a témoigné sur le cheminement de sa prise de décision pour définir la protection de son vignoble.

Pour terminer, un cours portant sur l'interprétation de ses analyses de sol et sur la gestion de ses apports de fumure a été mis sur pied en collaboration avec M. Serge Amiguet, directeur de Sol-Conseil.

J'en profite pour remercier Julien Richard (technicien de Vitival), Fanny Crettenand et Clément Magliocco (collaborateurs à l'OVVin), les intervenants et les membres Vitival et de Bio-Valais pour leur participation active à ces activités de formation continue.

Formation continue 2025

Au niveau de la formation continue, voici le programme 2025 des cours qui vous sera transmis prochainement.

Activité	Date Bas-Valais	Date Haut-Valais
Vignoble du 21^{ème} siècle et gestion d'un plantation 	4 février 2025	
Bilans d'hiver 	18, 24 et 26 février 2025	18 février 2025
Evaluer les restitutions de ses couverts végétaux selon la méthode MERCI  	Fin avril-début mai 2025	
Contrôle de saison 	Mi-juin 2025	Mi-juin 2025
Soirée vigneronne autour des règles anti-dérives et ruissellement 	Mi-juillet 2025	Mi-juillet 2025
Plénière de fin de saison : résidus, plans de traitement et gestion des résistances, permis de traiter  	Fin novembre 2025	
Sécurité et bien être au vignoble	Début décembre 2025	

Station décentralisée

Lancée en 2022 avec la participation de Vitival, la **station de recherche décentralisée en viticulture et œnologie** du Valais a poursuivi ses activités en 2024. Pour le volet viticole, on notera notamment

- le suivi pour la 3ème année d'un réseau 92 parcelles viticoles participant aux projets « gestion de l'entretien du sol pauvre en utilisation d'herbicide » ainsi que « gestion raisonnée de l'eau en contexte de réchauffement climatique » ;
- la poursuite de la sélection de cépages résistants proches de cépages typiques du Valais ; et
- la mise en place d'une parcelle d'essai pour l'évaluation de cépages résistants de différents instituts en conditions valaisannes.

En parallèle, la station de recherche décentralisée en œnologie a poursuivi des essais portant sur :

- l'acidification biologique des moûts en fermentation ;
- l'étude de l'impact du stress hydro-azoté sur la qualité des vins et le développement de mesures correctives en cave ;
- l'évaluation de populations de levures indigènes en fermentation alcoolique spontanée ; et
- l'impact du cuivre sur la fermentation et la qualité des vins.

Un grand merci aux vigneron·ne·s qui mettent leurs vignes, de la vendange et les informations utiles à disposition de la station décentralisée.

Prospection des jaunisses de la vigne

Compte tenu de la présence de plusieurs foyers de flavescence dorée dans le vignoble de 8 communes valaisannes, la surveillance systématique du territoire est une mesure primordiale. Par conséquent, dès août, le **contrôle des jaunisses de la vigne** (bois noir et flavescence dorée) a été réalisé dans les 10 communes réglementées pour la seconde fois par les groupements agricoles. Des membres de Vitival, ainsi que des collaborateurs de l'Office de la vigne et du vin ont prospecté plus de 1'200 ha de vigne.

Cet important travail a conduit à la découverte de 2'198 ceps positifs à la flavescence dorée et à l'extension de la maladie sur 5 nouvelles communes, soit Vouvry, Vionnaz, Collonges, Chamoson et Vétroz. Dès 2025, la surface des périmètres en lutte obligatoire passera de 591 ha à 960 ha. Pour rappel, **en plus de Port-Valais, Vouvry, Vionnaz et Collonges, toutes les communes sises entre Vétroz et Martigny sont réglementées**. Cette situation est très préoccupante. Nous invitons donc à adopter toutes les mesures utiles pour éviter la propagation de cette maladie incurable dans le vignoble valaisan et à bien contrôler vos vignes. Un engagement sans faille de tous ces 4-5 prochaines années sera décisif pour enrayer le développement de la flavescence dorée.

Que les responsables de groupe, ainsi que tous les membres de Vitival, qui se sont investis dans ces contrôles, soient ici remerciés. Nous leur donnons d'ores et déjà rendez-vous fin août 2025 pour de nouvelles prospections.

Au nom de la Commission technique, je tiens à vous remercier, toutes et tous, de votre contribution pour le développement d'une viticulture durable, en accord avec l'environnement et les attentes de la société.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une année 2025 fructueuse